

TABLE DES MATIÈRES

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2001 : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

PAGES

A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES A-1 à A-97

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôt pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

- Tableau # 100 - Taux d'impôt Particuliers (Résidents du Québec) - 2001
- Tableau # 101 - Paliers d'imposition fédéral et provincial
(Résidents du Québec) -2001
- Tableau # 102 - Taux d'imposition maximums combinés (fédéral et provincial)
pour les particuliers des diverses provinces - 2001
- Tableau # 103 - Montants personnels au fédéral pour l'année 2001
- Tableau # 104 - Crédits personnels au provincial pour l'année 2001
- Tableau # 105 - Régime général vs Régime simplifié en 2001
- Tableau # 106- Cotisation de 1% au Fonds des services de santé pour 2001
- Tableau # 107 - Incidences fiscales potentielles rattachées à une hausse
du revenu fiscal pour un particulier - 2001

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôt remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

- Tableau # 200 - Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2001 et 2002
- Tableau # 201 - Prestation fiscale pour enfants du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002
- Tableau # 202 - Allocation unifiée au Québec pour les familles
- Tableau # 203 - Crédit de TPS (fédéral) – juillet 2001 à juin 2002
- Tableau # 204 - Crédit de TVQ (provincial) –2001
- Tableau # 205 - Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2001)
- Tableau # 206 - Taux du crédit remboursable pour les frais de garde (provincial) - 2001
- Tableau # 207 - Table de fixation de la contribution alimentaire parentale
de base – 2001
- Tableau # 208 - Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

- Tableau # 300 - Cotisations et prestations de la RRQ – 2001 et 2002
- Tableau # 301 - Prestations de la sécurité de la vieillesse (PSV) – 2001
- Tableau # 302 - Supplément de revenu garanti
- Tableau # 303 - Plafonds de contributions à un REÉR
- Tableau # 304 - Taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR effectués en 2001 et 2002
- Tableau # 305 - Retraits minimums d'un FERR
- Tableau # 306 - Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons pour les années 1997 à 2001
- Tableau # 307 - Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – 1997 à 2001
- Tableau # 308 - Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2001 en vertu du Règlement de la LRQR du Québec
- Tableau # 309 - Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2001

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, frais de représentation, etc.

- Tableau # 400 - Limites maximales relatives aux dépenses d'automobile 1996 à 2002
- Tableau # 401 - Coût d'utilisation d'une automobile au km – Étude du CAA
- Tableau # 402 - Automobile fournie par l'employeur - 2001
- Tableau # 403 - Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

- Tableau # 500 - Taux d'imposition combinés des sociétés privées (Québec) – 2001
- Tableau # 501 - Taux d'imposition combinés fédéral et provincial pour les sociétés par actions - 2001
- Tableau # 502 - Taxes sur le capital au Canada - 2001
- Tableau # 503 - Taux d'impôt corporatifs américains – 2001 (U.S. Federal corporate tax rates)
- Tableau # 504 - Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises
- Tableau # 505 - Liste de contrôle pour une PME et ses actionnaires
- Tableau # 506 - Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives (préparée par Me Richard Chagnon, M.Fisc. et Yves Chartrand, M.Fisc.)
- Tableau # 507 - Techniques d'utilisation de pertes fiscales pour les sociétés par actions
- Tableau # 508 - Taux et catégories d'amortissement
- Tableau # 509 - Check-list sur la propriété de l'assurance-vie
- Tableau # 510 - Calcul du revenu protégé en main ("Safe income on hand") aux fins du paragraphe 55(2) L.I.R.
- Tableau # 511 - Imposition des divers crédits d'impôts reçus au fédéral et au provincial (R&D, stages en milieu de travail, design, etc.) : quand et comment ?
- Tableau # 512 - Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité de 50% (incluant les dépenses de golf)
- Tableau # 513 - Placements admissibles et taxes sur le capital
- Tableau # 514 - Dividendes : taux des crédits d'impôt et seuil d'imposition nulle en 2001
- Tableau # 515 - Taux de la cotisation d'employeur au Fonds des services de santé (FSS) selon la masse salariale

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

- Tableau # 600 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2001
- Tableau # 601 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2000
- Tableau # 602 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 1999
- Tableau # 603 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 1998
- Tableau # 604 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 1997

- Tableau # 605 - Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2001
- Tableau # 606 - Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple)
- Tableau # 607 - Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)
- Tableau # 608 - Vente d'un bien immeuble par un non-résident : montant des retenues d'impôt

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

- Tableau # 700 - Adresses de sites Internet utiles
- Tableau # 701 - Taux hypothécaires (emprunts)
- Tableau # 702 - Grille des taux de change étranger

B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS ET MODIFICATIONS À CERTAINS CRÉDITS D'IMPÔT ET À CERTAINS VERSEMENTS GOUVERNEMENTAUX AUX

PARTICULIERS..... B-1 à B-41

- | | | |
|-------|--|-----|
| 1. | Particuliers - Fédéral..... | B-1 |
| 1.1 | Paliers d'imposition au fédéral - 2001 | B-1 |
| 1.2 | Paliers d'imposition au fédéral - 2002..... | B-2 |
| 1.3 | Indexation du régime fédéral pour 2001 et 2002 | B-3 |
| 1.3.1 | Paramètres sujets à l'indexation depuis l'an 2000 | B-4 |
| 1.4 | Le taux de transformation des divers montants en crédits
d'impôt passe de 17% à 16% | B-5 |
| 1.5 | Rappel sur l'abolition de la surtaxe de 5% | B-5 |
| 1.6 | Taux de l'IMR à compter de 2001 | B-5 |
| 1.7 | Hausse de la Prestation fiscale canadienne pour enfants
(PFCE) et du supplément de la Prestation nationale
pour enfants (PNE)..... | B-5 |
| 1.8 | Crédit de TPS et changements au niveau familial | B-8 |

1.9	Rappel sur la hausse du crédit pour déficience mentale ou physique et du crédit pour autres personnes à charge	B-9
1.10	Rappel sur la hausse du crédit pour aidants naturels	B-10
1.11	Rappel sur la hausse du crédit pour études en 2001	B-10
1.12	Rappel sur les cotisations au RRQ ou au RPC sur le revenu d'un travailleur autonome: la moitié devient une déduction au fédéral en 2001	B-11
1.13	Autres modifications diverses au fédéral	B-11
2.	Particuliers - Provincial (Québec).....	B-12
2.1	Paliers et taux d'imposition pour l'année 2001.....	B-12
2.2	Paliers et taux d'imposition prévus pour l'année 2002.....	B-13
2.3	Abaissement du taux de transformation des montants reconnus aux fins des crédits d'impôt non remboursables	B-14
2.4	Taux de l'impôt minimum de remplacement	B-14
2.5	Taux de l'impôt payable par une fiducie non testamentaire.....	B-14
2.6	Taux des retenues à la source sur les paiements uniques (REÉR, FERR, allocations de retraite, etc.).....	B-15
2.7	Retour de l'indexation intégrale au provincial devancé à 2002 plutôt qu'en 2003	B-16
2.8	Baisse du taux de récupération de la réduction d'impôt à l'égard de la famille	B-18
2.9	Hausse du montant forfaitaire applicable au régime simplifié.....	B-18
2.10	Modifications corrélatives au crédit pour dons de bienfaisance.....	B-19
2.11	Bonification du crédit d'impôt pour frais d'adoption et du crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité.....	B-19
2.12	Allocations familiales du Québec: les montants versés demeurent les mêmes	B-20
2.13	Crédit de TVQ.....	B-20

2.14	Modifications diverses relatives aux conditions pour l'obtention de certains crédits d'impôt.....	B-20
2.15	Commentaires du CQFF à l'égard du fardeau fiscal.....	B-20
2.15.1	De contribuables quasi-arnaqués à contribuables lourdement imposés	B-20
2.15.2	La lumière au bout du tunnel	B-23
2.15.3	Des comparaisons interprovinciales un peu gênantes.....	B-24
3.	Taux d'imposition des fiducies - Fédéral et Québec	B-25
4.	Modifications aux taux d'impôt des sociétés - Fédéral et Québec	B-27
4.1	Rappel des modifications aux taux d'impôt des sociétés au fédéral.....	B-27
4.2	Aucune modification au provincial	B-29
4.3	Comparaison Salaire-Dividende en 2001	B-33
4.4	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 200 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement?.....	B-35
4.5	Seuil d'imposition nulle en 2001 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-38
5.	Brefs commentaires sur les budgets et annonces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique	B-39
5.1	L'Ontario	B-39
5.2	L'Alberta.....	B-40
5.3	La Colombie-Britannique	B-41

C – L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS:

SEREZ-VOUS PRÊTS?..... C-1 à C-53

1.	Un peu d'historique	C-1
2.	Les motifs à l'appui	C-3
3.	Qui sont les professionnels visés par cette nouvelle possibilité?.....	C-5

4.	Attention à la réglementation à venir pour chaque ordre professionnel	C-7
5.	Votre client "professionnel" devrait-il s'incorporer?	C-10
5.1	Avantages fiscaux.....	C-11
5.1.1	Taux d'impôt avantageux sur les revenus actifs, report d'impôt et conservation de certains programmes sociaux	C-11
5.1.2	Choix de rémunération: salaires vs dividendes	C-12
5.1.3	Possibilité de fractionnement des revenus annuels de dividendes et du gain en capital à la vente des actions de la société	C-13
5.1.4	Possible congé d'impôt provincial, de taxe sur le capital et de contributions au Fonds des services de santé pendant 5 ans	C-14
5.1.5	Coût beaucoup plus faible pour les dépenses non déductibles et pour l'achat des actions d'un co-actionnaire	C-15
5.1.6	Choix du mode de détention du véhicule-automobile de l'actionnaire-dirigeant.....	C-17
5.1.7	Possibilité d'effectuer un gel successoral (si l'ordre professionnel permet la détention d'actions participantes par des non-professionnels).....	C-20
5.1.8	Possibilité de bénéficier de l'exonération de 500 000 \$ à la vente des actions	C-26
5.1.9	Possibilité d'utiliser son REÉR (ou CRI, FERR, FRV) pour investir en actions de petites entreprises.....	C-26
5.1.10	Possibilité de payer une prestation consécutive au décès d'un actionnaire-dirigeant de 10 000 \$ non imposable pour la succession.....	C-27

5.1.11	Possibilité de déclarer un dividende à payer à un actionnaire souffrant d'une maladie incurable et étant en phase terminale	C-27
5.1.12	Non-application des restrictions sur les dépenses de bureau à domicile	C-28
5.1.13	Accès à certains crédits d'impôt	C-28
5.1.14	Encaisser immédiatement et libre d'impôt le coût fiscal des actifs transférés à la société	C-28
5.1.15	Choix d'un exercice financier différent de l'année civile sauf pour certains groupes de professionnels	C-37
5.1.16	Stratégies d'acomptes provisionnels et de déductions à la source	C-38
5.1.17	Mise sur pied d'un régime de retraite individuel (RRI) et participation au régime d'assurance-collective en tant qu'employé	C-38
5.1.18	Régime d'options d'achat d'actions pour certains employés-clés du professionnel	C-39
5.2	Inconvénients fiscaux	C-40
5.2.1	Frais légaux et comptables + complexité accrue	C-40
5.2.2	Taxe sur le capital	C-40
5.2.3	Charges sociales (assurance-maladie et avantages sociaux)	C-40
5.2.4	Perte possible de la réserve de 10 ans et planification...	C-41
5.2.5	Imposition de la réserve pour les comptes à recevoir de 1971	C-41
5.2.6	Légère surimposition des revenus de placements	C-42
5.2.7	Perte d'amortissement pour l'année du transfert des biens à la société	C-42

5.2.8	Restrictions relatives aux prêts aux actionnaires	C-43
6.	Les impacts au niveau de la planification financière	C-43
6.1	Exemples d'impacts en terme de placements	C-44
6.2	Assurance-vie universelle	C-45
7.	Structures corporatives potentielles	C-45
7.1	Première étape: un bon choix de capital-actions	C-46
7.2	Le professionnel exploitant actuellement sous la forme d'une entreprise à propriétaire unique	C-47
7.3	Le professionnel oeuvrant comme associé d'une société en nom collectif ayant quelques associés seulement	C-49
7.4	Le professionnel oeuvrant comme associé d'une société en nom collectif ayant plusieurs associés	C-52
7.5	Le professionnel oeuvrant dans plus d'une entité professionnelle.....	C-52

ANNEXE 1- Coordonnées (adresses, numéros de téléphone, etc.)
des 44 ordres professionnels pour fins d'information
(si nécessaire)

ANNEXE 2 -Document d'information sur la police d'assurance-vie
universelle préparée par Marie-Josée Labelle, MBA
des Services Financiers La Laurentienne (SFL)

D – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES FÉDÉRALES	D-1 à D-22
1. Assurance-emploi et le plafond de 39 000 \$	D-1
2. Compte de dividendes en capital (CDC), fiducies et fiducies de fonds communs de placement: un changement important et rétroactif est annoncé	D-2
2.1 Les fiducies de fonds communs.....	D-2
2.2 Dividendes du CDC, fiducies familiales et bénéficiaires corporatifs	D-4
3. Retenues d'impôt à la source par l'employeur, les contributions au REÉR et les pensions alimentaires.....	D-5
4. L'aide fiscale spéciale pour les dons de titres cotés en bourse devient permanente	D-8
5. Limitation des dépenses à rattacher aux produits et abris fiscaux.....	D-8
6. Rappel sur les modifications fédérales à l'impôt minimum de remplacement (IMR) et autres commentaires.....	D-10
7. Amortissement des immobilisations admissibles et prorata pour un exercice financier inférieur à 365 jours	D-12
8. Rappel sur les règles en matière de location vs acquisition ainsi que le crédit-bail et informations additionnelles.....	D-12
8.1 Le choix de l'article 16.1 LIR et de l'article 125.1 L.I. (Québec)	D-14
9. Traitement fiscal relatif à l'aménagement de terrains de golf: l'ADRC modifie sa position en faveur des contribuables	D-16
10. Fiducie pour soi-même, fiducie pour soi-même sans limite d'âge et fiducie mixte au profit du conjoint.....	D-18

11. Définition de "rattaché"	D-20
12. Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles pour 2001	D-21
13. Rappel sur la hausse du contenu étranger pour les REÉR et FERR en 2001	D-21
14. Rappel sur les allocations mixtes pour automobiles	D-22

ANNEXE 1 – Formulaire T2145 (fédéral) et CO-125.1 (provincial)
portant sur un choix à l'égard d'un bien loué avec option
d'achat

**E – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS
LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS
DES RÈGLES QUÉBÉCOISES..... E-1 à E-50**

1. Primes d'assurances médicaments : hausse à 385 \$ par année et indexation au coût des médicaments à partir de 2001	E-1
2. Détaxation des bourses d'études et des récompenses	E-2
3. Crédit d'impôt pour contributions politiques municipales et provinciales	E-4
4. L'impôt minimum de remplacement (IMR) au Québec.....	E-4
5. Garde partagée et accessibilité à certains crédits d'impôt.....	E-7
6. Le régime simplifié et le décès d'un particulier	E-8
7. Déduction pour droits d'auteur.....	E-8
8. Fonds social Desjardins.....	E-8
9. Prolongation du régime fiscal des actions accréditives avant son remplacement par un crédit d'impôt remboursable	E-9
10. Compensation entre les intérêts débiteurs et les intérêts créditeurs : Revenu Québec entre aussi dans la danse	E-10
11. SPEQ.....	E-11

12. Hausse de la limite relative au régime d'investissement coopératif (RIC)	E-11
13. Notion de "personne à charge" pour l'application de certains crédits d'impôt remboursables, notamment celui de TVQ	E-12
14. Amélioration de l'aide fiscale à l'industrie du taxi	E-14
15. Précision de la politique fiscale relative aux allocations pour l'utilisation d'un véhicule à moteur	E-16
16. Léger assouplissement des conditions d'admissibilité au crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique grave et prolongée	E-17
17. Uniformisation du traitement fiscal applicable aux ressources d'hébergement non institutionnelles de type familial.....	E-17
18. Dons de biens ayant une valeur écologique indéniable.....	E-18
19. Traitement fiscal du compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA).....	E-18
20. Extension technique du délai pour la production d'une déclaration des gains d'un travail autonome aux fins du RRQ	E-19
21. Papier commercial et taxe sur le capital : le budget provincial du 29 mars 2001 apporte un changement important pour vos clients corporatifs	E-20
22. Acomptes provisionnels des sociétés pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2001 et soldes à payer pour l'exercice financier	E-22
23. Réduction du fardeau administratif des entreprises.....	E-23
24. Baisse du taux de la retenue d'impôt de non-résident à la vente d'un bien québécois imposable.....	E-24
25. Réduction progressive de la taxe sur le capital.....	E-24
26. Assouplissement des règles relatives à un roulement fiscal.....	E-28

27. Prolongation et bonification du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail	E-29
28. Assouplissement de la notion de "société admissible" aux fins de certains crédits d'impôt remboursables.....	E-30
29. Versements trimestriels des retenues à la source par les petits employeurs.....	E-32
30. Sociétés associées et les grands bailleurs de fonds	E-33
31. Nouveau congé fiscal de 10 ans pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées	E-33
32. Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources	E-38
33. Prolongation du crédit d'impôt remboursable pour le Technopôle Angus.....	E-44
34. Prolongation de trois ans des avantages fiscaux relatifs à la Zone de Mirabel	E-44
35. Bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et du crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium	E-45
36. Mesures concernant la culture.....	E-47
37. Mesures fiscales sur le développement du secteur financier	E-49
38. Ajout des centres de villégiature à vocation internationale aux fins du congé fiscal à l'égard des projets majeurs d'investissement...	E-50

F – GESTION FISCALE DES GAINS ET PERTES EN CAPITAL :

QUELQUES RÈGLES PARTICULIÈRES..... F-1 à F-23

1. La gestion des pertes en capital	F-1
1.1 Une situation particulière en 2001, 2002 et 2003	F-1
1.2 Pourquoi les années 2001 à 2003 représentent des situations particulières... et payantes	F-2

1.3	Des fluctuations boursières très importantes.....	F-6
1.4	Identifiez tous vos clients visés par une stratégie de matérialisation des pertes en capital.....	F-8
1.5	Techniques visant à déclencher des pertes en capital: ce qui marche et ce qui ne marche pas	F-10
1.5.1	Techniques valides de réalisation de pertes en capital	F-11
1.5.2	Techniques qui ne sont pas valides aux fins fiscales.....	F-14
1.5.3	Techniques pour lequel un doute existe à la lumière de la jurisprudence récente.....	F-16
2.	Monétisation des gains en capital sur des actions de sociétés publiques : quelques commentaires	F-17

**G. NOUVEL ENVIRONNEMENT FISCAL DES GAINS EN CAPITAL
ET MISE À JOUR SUR LES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS..... G-1 à G-13**

1.	Nouvel environnement fiscal des gains en capital : quelques commentaires.....	G-1
2.	Options d'achat d'actions : un suivi et des modifications en vue?	G-6
2.1	Retenues sur la paie	G-7
2.2	Ordre de disposition des actions.....	G-10
2.3	Options d'achat d'actions et travailleur autonome	G-11
2.4	Date "d'acquisition" des actions afin de déterminer le moment de l'avantage imposable	G-12
2.5	Une très bonne nouvelle en vue?	G-12
2.6	Texte de référence.....	G-13

ANNEXE 1 - Commentaires tirés de notre "Communiqué important n° 1" de juin 2001 sur le nouveau roulement fiscal d'actions de petite entreprise et émis suite au cours Mise à jour en fiscalité-2000

ANNEXE 2 - Communiqué de l'ADRC sur les options d'achat d'actions présenté sous forme de "Questions-Réponses"

ANNEXE 3 - Interprétations techniques # 2001-0068447 et # 2001-0072955 sur les options d'achat d'actions et l'ordre de disposition

H – SAVIEZ-VOUS QUE...?..... H-1 à H-13

1.	REÉR et déduction après 69 ans.....	H-1
2.	Paiement d'honoraires et Relevé 1.....	H-2
3.	Impôt de la Partie IV, RTD et versements d'impôt.....	H-3
4.	Revenu fictif et crédit d'impôt étranger	H-4
5.	Frais de déménagement payés par l'employeur et correction d'une interprétation technique erronée par l'ADRC.....	H-5
6.	Convention d'actionnaires et association de sociétés: attention à la clause de "retrait des affaires".....	H-6
7.	Remboursement au titre de dividendes (RTD) et société dissoute: un suivi.....	H-11
8.	Modifications à la Loi canadienne sur les sociétés par actions	H-12
9.	Camions et tracteurs conçus pour le transport de marchandises et la catégorie 16	H-12

ANNEXE 1: Documentation afférente au point # 7 sur les sociétés dissoutes et les remboursements d'impôts

I – LA RS & DE ET L'ÉCONOMIE DU SAVOIR.....	I-1 à I-12
1. La RS & DE et le fédéral.....	I-2
1.1 Plus de 600 contribuables perdent leur cause devant le tribunal.....	I-2
1.2 Publication de nouvelles politiques d'application sur la RS & DE.....	I-2
1.3 Le plan d'action en matière de RS & DE est mené à terme.....	I-3
2. La RS & DE au provincial	I-4
2.1 Désignation d'un nouveau centre de recherche public admissible	I-4
2.2 Modifications techniques concernant le congé d'impôt accordé aux chercheurs étrangers.....	I-5
2.3 Ajustement aux congés fiscaux pour les chercheurs, les experts et les spécialistes étrangers	I-5
2.4 Assouplissement administratif à l'égard des contrats de RS & DE confiés en sous-traitance sans lien de dépendance ...	I-6
3. Nouveau crédit d'impôt dans le Parc scientifique de Laval.....	I-6
4. Désignation à Laval d'un site dédié à la réalisation d'activités dans le secteur des biotechnologies.....	I-7
5. Extension temporaire de l'amortissement accéléré aux équipements de stations micro-ondes	I-7
6. Crédit d'impôt remboursable pour services d'adaptation technologique	I-8
7. Prolongation du crédit d'impôt remboursable pour la Cité de l'optique	I-9
8. Prolongation de l'aide fiscale pour les CNE, CDTI, CNNTQ et la Cité du multimédia.....	I-9
9. Bonification de l'aide fiscale à la Cité du commerce électronique	I-9
10. Instauration d'un crédit remboursable pour les activités d'affaires électroniques réalisées dans certains sites désignés.....	I-10

J – COURRIER DU LECTEUR J-1 à J-14

Q.1 RAP et vente de la résidence	J-1
Q.2 Dommages-intérêts pour un enfant mineur ayant eu un doigt sectionné.....	J-2
Q.3 Perte en capital vs PTPE	J-4
Q.4 Report prospectif de pertes au Québec.....	J-7
Q.5 Automobile fournie à un actionnaire-dirigeant et charges sociales sur l'avantage imposable	J-8
Q.6 Reprise d'un immeuble à revenus par le créancier et paiement ultérieur par le débiteur	J-10
Q.7 Régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ) distincts et retraits des souscriptions	J-12
Q.8 Concordat et radiations de dettes en vertu de l'article 80 LIR	J-13

K – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTS K-1 À K-20

1. Vente d'un bien immeuble par un non-résident : le Québec abaisse aussi le taux de la retenue d'impôt	K-1
2. Migration des contribuables et le formulaire de déclaration obligatoire	K-1
3. Spin-off étranger : un bref rappel et informations supplémentaires	K-3
4. Prix de transfert et vérifications par le fisc : de très grandes sociétés sous la loupe de l'ADRC.....	K-4
5. Retenues à la source américaines sur le revenu passif tiré des États-Unis	K-5
6. Réduction des impôts des particuliers et des droits successoraux aux États-Unis.....	K-7
6.1 Modifications aux taux d'imposition	K-7
6.2 Baisse des droits successoraux américains	K-9
7. Les États-Unis et les cartes de crédit émises à l'étranger	K-10

8.	Arrangements préalables en matière de prix de transfert et circulaire d'information 94-4R révisée.....	K-12
9.	Aruba retirée de la liste des paradis fiscaux	K-13
10.	Hausse de la retenue d'impôt pour les acteurs non-résidents par le fisc fédéral	K-14
11.	Entités de placements étrangères: dépôt de propositions législatives modifiées	K-17
12.	Les conventions fiscales entre le Canada et d'autres pays entièrement disponibles sur notre web	K-19
13.	Prix de transfert et les sociétés faisant affaires au Québec.....	K-20

ANNEXE 1 Ébauche du nouveau formulaire T1161 pour un contribuable qui quitte le Canada

ANNEXE 2 Liste des conventions fiscales entre le Canada et d'autres pays

L – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ADRC L-1 à L-20

1.	Déductibilité des pénalités et amendes	L-1
2.	Cadeaux et récompenses aux employés : nouvelle position administrative de l'ADRC	L-4
3.	Distributions d'actions de l'étranger ("spin off" de sociétés étrangères)	L-7
4.	Exonération de 500 000 \$ de gains en capital et test de détention de 24 mois pour les actions : une interprétation fort intéressante	L-9
5.	Allocation de retraite – Effet d'un réemploi chez l'employeur ou d'un emploi chez un employeur affilié – Changement de la position administrative.....	L-11

6.	Non-association de sociétés par le biais d'actions dites "exclues": attention aux statuts constitutifs.....	L-13
7.	Primes d'une police d'assurance-vie utilisée à titre de garantie.....	L-14
8.	Roulement à une société d'un immeuble sur lequel le choix du 22 février 1994 a été effectué	L-16
9.	Incorporation d'une société et début de l'exercice financier	L-17
10.	Personne affiliée à une fiducie.....	L-18

M – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE REVENU QUÉBECM-1 à M-17

1.	Marge de crédit utilisée à des fins personnelles et d'investissement – Déduction des intérêts.....	M-1
2.	RAP et non remboursement des sommes au REÉR par un conjoint	M-5
3.	Matériel informatique neuf et amortissement accéléré	M-6
4.	Matériel informatique neuf et choix de l'article 125.1	M-8
5.	Valeur d'une rente.....	M-10
6.	Confirmation des soldes fiscaux	M-12
7.	Planification où une société à perte prête à une société à profit qui déduit les intérêts et réinvestit dans une autre société pour recevoir des dividendes déductibles – Non application de la RGAÉ ..	M-13
8.	Crédit d'impôt pour pourboires.....	M-15

N – JURISPRUDENCE RÉCENTE N-1 à N-22

1.	La décision Singleton et la déductibilité des intérêts, Cour suprême du Canada, 2001 DTC 5532	N-1
2.	La décision Ludco et la déductibilité des intérêts, Cour suprême du Canada, 2001 DTC 5504	N-3

3.	La décision Lacroix ainsi que la décision Thibault et l'insaisissabilité des REÉR : l'incertitude est plus grande que jamais !	N-5
4.	La décision Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et les indemnités de repas pour le temps supplémentaire, Cour d'appel du Québec n° 200-09-002618-996	N-9
5.	L'affaire Poulin, la démission d'un administrateur sans avis à l'Inspecteur Général des institutions financières (IGIF) et la responsabilité d'administrateur, Cour du Québec (C.Q. Laval, n° 540-61-016660-992).....	N-10
6.	La décision Gifford et les déductions relatives à un montant versé pour un "transfert" des clients à un autre conseiller en valeurs mobilières, Cour canadienne de l'impôt, 2001 DTC 168 (procédure informelle).....	N-12
7.	La décision Gestion Cheers et les méthodes de vérification des autorités fiscales dans le secteur de la restauration, Cour canadienne de l'impôt, n°1999-491 (GST)G	N-14
8.	La décision Gestion Yvan Drouin et le concept de lien de dépendance pour une situation d'actionnaires en part égales, Cour canadienne de l'impôt, 2000 DTC 72.....	N-16
9.	Les décisions Fredette ainsi que Rousseau-Houle et la règle générale anti-évitement, Cour canadienne de l'impôt, 2001 DTC 621et 2001 DTC 250	N-17
10.	Les décisions Backman ainsi que Spire Freezers et le concept de société de personnes, Cour suprême du Canada, 2001 DTC 5149 et 2001 DTC 5158	N-18
11.	La décision Autobus Thomas et le financement des inventaires, octobre 2001, Cour suprême du Canada.....	N-20

O – ADMINISTRATION FISCALE	O-1 à O-35
1. AU FÉDÉRAL	O-1
1.1 Pénalités aux conseillers des contribuables : suite et fin	O-1
1.1.1 La version finale de la nouvelle circulaire d'information 01-1.....	O-1
1.1.2 Bref rappel sur les règles québécoises en matière de pénalités aux conseillers	O-9
1.1.3 Expérience américaine	O-10
1.2 REÉR et arnaque de pseudo-conseillers : plusieurs milliers de contribuables dans l'eau chaude	O-11
1.3 Règle générale anti-évitement : quelques transactions attaquées par l'ADRC	O-12
1.4 Organismes de bienfaisance : réponses à des questions fréquentes	O-13
1.5 Prestation fiscale pour enfants, crédit de TPS et nouvelle adresse suite à un déménagement	O-17
1.6 Bulletins révisés, brochures, etc	O-18
1.7 Le nouveau service TéléAvis permet aux employeurs de faire une déclaration par téléphone lorsqu'ils n'ont pas de retenues sur la paie à verser	O-19
1.8 Abris fiscaux et décisions anticipées n'entraînent pas nécessairement un droit garanti aux déductions	O-20
1.9 Commerce électronique : des représentants d'administrations fiscales d'une centaine de pays se penchent sur la question	O-21
2. AU PROVINCIAL	O-24
2.1 Saisie de la portion non utilisée des marges de crédit: Revenu Québec modifie favorablement sa position	O-24
2.2 Avis d'opposition et les "grandes sociétés"	O-24

2.3	Nouvelle brochure sur la perception des pensions alimentaires pour un débiteur ou un créancier alimentaire qui réside à l'extérieur du Québec.....	O-25
2.4	Nouvelles instructions pour remplir le "Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur" lors d'une fermeture d'entreprise ..	O-25
2.5	Amendes pour ministres, fonctionnaires et employés de Revenu Québec et la confidentialité des dossiers	O-27
2.6	Publication du bulletin IMP.134-2 sur les dépenses de golf	O-28
2.7	Déclarations de certains paiements contractuels et subventions versés par les ministères et organismes budgétaires du gouvernement	O-28
2.8	Nouvelles mesures fiscales dans le secteur du vêtement	O-30
2.9	Commission sur le déséquilibre fiscal.....	O-32

ANNEXE 1 - Occupation effective des champs de taxation au Québec pour l'exercice 2001-2002